Se syndiquer au SE-Unsa 15
et payer sa cotisation en plusieurs fois sans frais

Complétez le document ci-dessous, joignez un RIB, et adressez les avec le bulletin d'adhésion à :

SE-Unsa du Cantal
Centre laïque Antonin Lac
7, rue du 139ème RI
15000 – Aurillac

Une copie à conserver vous sera retournée avec votre Référence Unique Mandat. Cette référence sera à rappeler dans toute correspondance concernant votre cotisation.

Documents reçus avant le 15 septembre (10 prélèvements), le 15 octobre (9 prélèvements), le 15 novembre (8 prélèvements), le 11 décembre (7 prélèvements), le 15 janvier (6 prélèvements), le 12 février (5 prélèvements), le 12 mars (4 prélèvements), le 12 avril (3 prélèvements), ...

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE UNSA.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence unique mandat (réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier.

Débiteur

Vos Nom Prénom **(*)** : _____

_____

Votre Adresse **(*)** : _____

_____

Code postal **(*)** : _____

Ville **(*)** : _____

Pays **(*)** : _____

Identifiant Créancier SEPA : FR16ZZ401981

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN (*) : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

BIC (*) : | | | | | | | | | | |

Signature (*) :

A (*) : .....

Le (*) : __ / __ / _____

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.